

LIBERTE DE MANIFESTER : ABROGATION DE LA LOI ANTIMANIFESTANTS

Communiqué de presse – 11 avril 2019

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester reste, malgré la censure du Conseil constitutionnel, une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, faire d'un visage en partie couvert un délit, persister dans l'usage d'armes qui mutilent, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. Nous en demandons l'abrogation. C'est pourquoi nous appelons à manifester partout en France le samedi 13 avril 2019.

Alors que depuis des mois, une grave répression touche les manifestants, ce samedi, à Lyon, la préfecture annonce l'interdiction de défiler dans certaines zones de la ville. C'est ainsi qu'une modification de parcours nous été imposé.

**UNE RAISON DE PLUS POUR MANIFESTER NOMBREUX,
A LYON, COMME PARTOUT EN FRANCE, LE
SAMEDI 13 MARS A 13 HEURES
DEPART : PLACE LOUIS PRADEL**

(Lyon 1^{er} – Métro Hôtel de Ville)

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH69), UD-CGT69, LIBRE PENSÉE DU RHÔNE, MOUVEMENT ENSEMBLE! 69 (E!69), NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE (NPA), PARTI OUVRIER INDÉPENDANT (POI), PARTI DE GAUCHE DU RHÔNE, UD-CNT 69, SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE-Section de Lyon, FRANCE INSOUMISE, ATTAC69, PLANNING FAMILIAL, SOLIDAIRE RHÔNE.